



Loi Eckert

Statistiques annuelles 2021

Dans le cadre de l'obligation d'information publique résultant des dispositions de la Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 (L312-19 code monétaire et financier) et du décret n° 2015-1092 du 28 août 2015 (R312-21 code monétaire et financier) relatifs aux comptes bancaires inactifs (réglementations plus connues sous les termes génériques « Loi Eckert »), CACEIS Bank (France) a recensé au 31 décembre 2021 2 comptes inactifs (comptes titres et cash) ouverts dans ses livres, représentant un montant total de dépôts et avoirs de 150.129,60 euros.